

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 50 désignant les Membres des Bureaux de l'Assistance Judiciaire pour l' année 1953

n° 50

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 janvier 1953

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, A l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret 18 juin 19 juillet 1914, portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis

Vu le décret du 6 novembre 1935, portant réglementation de l'Assistance judiciaire à la Côte Française des Somalis : Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 14 janvier 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Sont désignés, pour faire partie du Bureau de l'Assistance judiciaire pendant l'année 1953 près le Tribunal de Première Instance de Djibouti, les personnes dont les noms suivent : MM. le Président du Tribunal de Première Instance de Djibouti.....Président Pérot, Inspecteur des Contributions directes, Délégué du Chef du Territoire.....Membre Guillaud, Directeur des Messageries Maritimes. Mohamed Omar Saleh Notable Arabe Sougueh Miguil, Notable Issa Ahmed Dini, Notable Dankali Art. 2.— Sont désignés, pour faire partie du Bureau de l'Assistance judiciaire près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti pendant l'année 1953, les personnes dont les noms suivent : MM. le Président du Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti.....Président Sauvaire, Inspecteur du Travail, Délégué du Chef : du Territoire.....Membre Haffemayer, Agent de la Compagnie de l'Afrique Orientale Aref Bourhan, Notable Dankali Ali Coubeche, Notable Arabe... Mahamoud Bore, Notable Issa. Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.